

Directeur(trice) des Affaires Médicales (DAM)

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique médicale et de gestion des ressources humaines médicales dans le cadre de la stratégie de l'établissement.

(Ex Directeur(trice) des affaires médicales (et de la recherche) (DAM))

MANAGEMENT, GESTION ET AIDE À LA DÉCISION RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
[Directeur\(trice\) des Affaires Médicales \(DAM\) \(45C65\)](#)

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards, dans son domaine d'activité
- Coordination avec le Président de la Commission d'activité libérale du suivi de cette activité et des contrats afférents
- Coordination des interlocuteurs internes et externes sur le territoire de santé de référence (établissements de santé et médico-sociaux, libéraux, réseaux, associations)
- Coordination et suivi des différentes instances médicales en lien avec le Président de la CME et les présidents de sous-commissions de la CME
- Coordination, avec le Président de la Commission d'Organisation de la Permanence des Soins, du dispositif de permanence des soins de l'établissement
- Élaboration, mise en œuvre et évaluation de la stratégie RH en matière de GPMC, d'attractivité, recrutement, fidélisation, évaluation professionnelle, promotion professionnelle, valorisation des parcours, mobilité, formation et promotion de l'égalité F/H
- Élaboration, négociation, mise en œuvre et évaluation d'un projet social et d'un projet managérial pour les personnels médicaux, en lien avec le chef d'établissement, le PCME et les instances
- Gestion de la discipline pour le personnel médical, en lien avec le CNG pour les personnels qu'il gère
- Gestion des contentieux, dans son domaine d'activité
- Gestion et suivi du développement professionnel continu des médecins
- Mise en œuvre de l'attractivité médicale de son établissement
- Participation aux gardes de direction
- Participation aux instances de gouvernance en lien avec le domaine d'activité
- Pilotage de la masse salariale au regard des objectifs fixés avec la Direction des Finances, dans le cadre de la stratégie médicale fixée par la Direction en lien avec le PCME
- Pilotage des recrutements médicaux et gestion des carrières

- Pilotage et/ou participation, au sein du GHT, à la définition d'orientations stratégiques communes pour la gestion prospective des emplois et des compétences, l'attractivité et le recrutement, la rémunération et le temps de travail des personnels médicaux
- Production et exploitation de statistiques relevant de son domaine d'activité (contrôle de gestion sociale)
- Reporting au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Suivi de la mise en œuvre du projet médical de l'établissement, en cohérence avec le projet médical de groupement

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner la mise en oeuvre du projet médical d'établissement
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Concevoir, rédiger et mettre en forme une communication orale et/ou écrite
- Conduire et animer des réunions
- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Établir/évaluer/optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Gérer les conflits et les situations difficiles avec les différents interlocuteurs
- Gérer ses émotions
- Mettre en place et exploiter de façon optimale un système d'information relatif à son domaine de compétence

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication/relations interpersonnelles
- Conduite de projet
- Droit de la fonction publique
- Droit hospitalier et des établissements médico-sociaux
- Enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux
- Gestion administrative, économique et financière
- Gestion des risques professionnels
- Management
- Numérique
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement
- Santé publique
- Statut des personnels médicaux
- Stratégie et organisation/conduite du changement

FORMATION

Niveau 6 ou supérieur

Voie d'accès principale : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

STATUT ET ACCÈS

Catégorie A - encadrement supérieur

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Chef d'établissement, Membres de l'équipe de direction, Président et vice-président de la CME, CME, chefs de pôle, chefs de service, responsables d'unités fonctionnelles, présidents de sous-commissions de la CME, médecins/pharmaciens/odontologues et leurs représentants, internes et leurs représentants
- L'Agence Régionale de Santé, les facultés (médecine, pharmacie, odontologie), directeurs des affaires médicales du territoire, service de santé au travail, Centre national de gestion, Trésorier

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Directeur de la stratégie médicale
- Selon l'organisation de l'établissement, ces fonctions peuvent être communes avec la gestion des RH non médicales.

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Directeur\(trice\) d'établissement de santé](#)
- [Directeur\(trice\) d'établissement social et médico-social](#)

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
<http://metiers.anfh.fr/Directeur%28trice%29%20des%20Affaires%20M%C3%A9dicales%20DAM%29%20%2845C65%29>